



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19072880

le,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

20 MAI 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TONNAY

N° d'entreprise : 0406 593 811

Nom

(en entier) : **Association Provinciale des Eleveurs et Détenteurs de
Bétail Bovin du Hainaut asbl**(en abrégé) : **APEDBB du Hainaut asbl**Forme légale : **Association Sans But Lucratif**Adresse complète du siège : **chemin des Tuilleries 115 - 7800 Ath****Objet de l'acte : Modification du conseil d'administration**

Extrait de l'assemblée générale du 18 avril 2019

Suite aux élections statutaires, le conseil d'administration de l'APEDBB du Hainaut asbl est composé de

Boutry Emmanuel, chemin du Raspoix, 12 à 7804 Ostiches, administrateur
 Denis Christian, chée de Roeulx, 481 à 7062 Naast, administrateur
 Devroede Hubert, chemin des Théodosiens 114 à 7060 Soignies, 1er vice président
 Duchemin Christian, Taille Voie 2 à 6230 Buzet, administrateur
 Duquesne Luc, chée d'Enghien, 209 à 7060 Soignies, administrateur
 Lecas Dominique, rue du Tordoir 63 à 7608 Wiers, administrateur
 Lumen Laurent, Beauregard, 3 à 7830 Hellebecq, administrateur
 Mantanus Jean, Rue des Braicheux, 279 à Maurage, administrateur
 Sautiaux Bertrand, rue Grands Trieux, 15 à 7120 Estinnes-au-Mont, administrateur
 Van de Velde Philippe, Neufmaison 10 à 6462 Vaulx-lez-Chimay, administrateur
 Van Heule Jean-Marc, chemin de la Rabotte 11 à 7812 Ligne, président
 Vandromme Vincent, Hameau de Falemprie 5 à 6440 Boussu-lez-Walcourt, administrateur
 Vanhollebeke Bernard, Sart Haut 1 à 6210 Reves, administrateur
 Victor Christophe, rue Albert 1er 34 à 7740 Pecq, 2° vice président

Luchtens Michel, r. Tour de la Vierge, 51 à 7951 Tongre-Notre-Dame, secrétaire
 Botin Frédéric, avenue de Sainfoin 21 à 5590 Ciney, trésorier

Suite au conseil d'administration du 18 avril 2019, M. Jean-Marc Van Heule est désigné comme président

Certifié conforme :

Michel Luchtens
secrétaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).